

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 4

Artikel: Les sauveteurs-samaritains de Genève

Autor: Schmidely, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

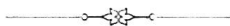
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès que la nouvelle de sa mort s'est répandue ici, tout le monde a été ému et chacun est venu témoigner sa sympathie. La princesse Alice, la femme du prince André, est venue en personne parler à M. Reverdin, et elle a fait elle-même une couronne, dont j'ai détaché deux bouquets de violettes que nous vous rapporterons avec d'autres souvenirs de la tombe. Les officiers supérieurs de l'état-major et du service de santé, le commandant de la Croix-Rouge italienne, le médecin particulier du Diadoque, sont tous venus dire quel chagrin ils éprouvaient et apporter leurs condoléances.

Renaud a été enseveli avec les honneurs militaires dus à son grade de sergent. La Grèce lui a fait de belles funérailles. L'aide de camp du Diadoque est venu représenter le Prince royal, et 25 fantassins ont rendu les honneurs. Les infirmiers militaires grecs avaient demandé à porter le cercueil. Nos infirmiers suisses le précédaient, portant des couronnes. La Croix-Rouge italienne, notre voisine, avait envoyé une nombreuse délégation qui a salué le cercueil militairement avant de quitter le cimetière. — Un officier du corps d'infirmiers grec a rendu hommage au dévouement de Renaud; il a dit que tous les infirmiers grecs le considéraient comme un des leurs, et que par philanthropie et par dévouement il était mort au champ d'honneur, aussi bien qu'un soldat qui reçoit une balle sur le champ de bataille.

Les membres de l'ambulance suisse ont chanté autour de la tombe le « Cantique suisse » que Renaud aimait particulièrement, et que nous avons souvent chanté ensemble à sa demande. M. Stucker, bibliothécaire du roi, qui était ici depuis quelques semaines, et qui aimait beaucoup votre fils, a jeté des violettes sur le cercueil. Plusieurs officiers, des délégués des différents hôpitaux, et toutes les dames infirmières grecques, qui avaient travaillé avec votre fils, ont suivi le cercueil. Sur tout le parcours il y avait une foule émue et respectueuse; tous les soldats faisaient le salut militaire sur le passage du cercueil.

Le colonel Antoniadès, chef du Service de Santé, a envoyé une couronne, la princesse Alice également, les infirmiers grecs avaient fait, dès le premier jour, trois belles couronnes de feuilles d'orangers, nos infirmiers, collègues de Renaud, une autre avec toutes les fleurs de printemps que l'on trouve déjà ici; et M. Marchand a fait une belle ancre, que nous avons posée sur le cercueil, entre les drapeaux de la Croix-Rouge et le drapeau suisse voilés de crêpe... Tout cela, hélas, ne vous rendra pas votre fils, mais je pense que cela vous fera plaisir de savoir comme Renaud était aimé de ceux qui l'ont connu ici. Quant aux membres de l'ambulance, il n'y en a pas un qui ne le regrette; ce sera un vrai chagrin de rentrer sans lui. L'ambulance s'assurera à perpétuité le terrain où repose Renaud, et sa tombe ne sera pas abandonnée.



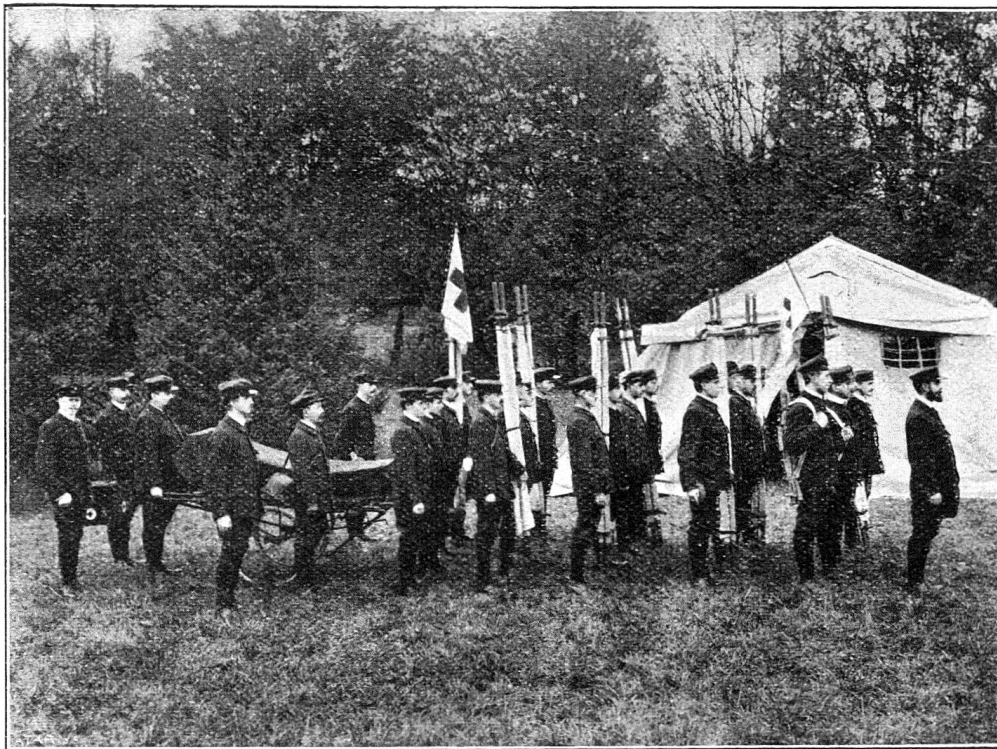
Les sauveteurs-samaritains de Genève

La Société des samaritains de Genève, section de la Croix-Rouge suisse, compte plus de 700 membres; elle a une activité

florissante répartie en diverses branches: dispensaire — garde médicale du dimanche — office sanitaire — services sanitaires —

cours de soins aux blessés — postes de secours, services très appréciés du public genevois, puisque la statistique de 1912 accuse un total de 743 cas traités par l'intervention de cette société. Celle-ci, composée d'une section de Dames et d'une section de Messieurs, possède plusieurs catégories de membres, honoraires, actifs, auxiliaires et passifs, dont seuls les actifs participent aux travaux techniques, les

à des malades. Par un engagement signé, elles sont tenues à des obligations diverses envers la société, dans le but d'être toujours prêtes à apporter leur concours, comme infirmières, en cas de catastrophe et surtout en temps de guerre en Suisse. La fonction des ambulancières est donc interne, leur rôle étant d'assister des médecins dans un hôpital fixe ou improvisé, par exemple avec le matériel de leur



Les sauveteurs-samaritains de Genève en colonne de marche

(Cliché Jullien, Genève)

autres appuyant l'œuvre de leur influence et de leurs cotisations annuelles.

Chez les membres actifs, deux groupes sont particulièrement entraînés et constituent une élite bien stylée; ce sont les ambulancières, dans la section des Dames, et les sauveteurs-samaritains, dans celle des Messieurs. Les premières sont des samaritaines qui ont reçu une instruction spéciale, durant deux ans, les rendant aptes, après examen, à donner des soins

société, tentes, literie, instruments, appareils et instruments divers, réserves de matériel de pansement, médicaments, etc.

Dans la section des Messieurs, un groupe semblable, mais avec des attributions différentes, est le corps des sauveteurs-samaritains.

Fondé depuis plusieurs années sur des principes de discipline et d'ordre militaires, il est instruit en vue d'un service externe, comportant surtout le transport rationnel

des blessés et les soins d'urgence sur le terrain, à des postes de secours ou places de pansements improvisées.

Après un engagement spécial et très strict, les samaritains-sauveteurs sont instruits et doivent dès lors être toujours prêts à répondre à une alarme quelconque. Les dispositions prises dans ce but, ont permis déjà de constater l'utilité de ce

suisse d'uniformes, indépendamment de son heureux effet quant à l'aspect, a donné un caractère d'homogénéité qui manquait au groupe. Désormais, les sauveteurs sont donc facilement reconnaissables, en service, par leur tenue et les insignes qu'ils portent.

Pendant longtemps la Société des samaritains s'est efforcée de créer une colonne de transport auxiliaire, telle qu'elles



Place de pansement des sauveteurs-samaritains genevois; leur tente de campagne et un camion aménagé pour le transport des malades

(Cliché Jullien, Genève)

groupe, entretenu constamment par ses exercices.

Depuis plusieurs années, la nécessité d'uniformiser la tenue des sauveteurs s'imposait. Après une étude approfondie de la question, la Société des samaritains décida de munir ses sauveteurs d'un équipement que chacun peut porter à volonté, mais obligatoire pour tous les travaux du corps. Cet uniforme, en drap gris foncé, solide et pratique, fourni par la Fabrique

sont prévues, au nombre de 24 pour la Suisse entière et dont onze existent actuellement, par les règlements de la Croix-Rouge suisse et du Service de Santé, pour le cas de guerre. Malheureusement, les dispositions de ces règlements, quelque peu inadéquates à nos habitudes, n'ont jamais pu être acceptées par les samaritains disposés à s'embrigader; notamment, l'uniforme officiel a été la grosse pierre d'achoppement contre laquelle sont venues

butter toutes les tentatives d'organisation de la colonne. Ces difficultés n'ayant pu être vaincues, la Société des samaritains ne voulant pas perdre le fruit d'un travail prolongé, a tenu à équiper ses sauveteurs, au nombre de 32 à fin 1912, ce qui est chose faite, quoique encore incomplètement, depuis juin dernier.

La colonne des sauveteurs-samaritains, non conforme aux prescriptions fédérales, il est vrai, a une action surtout civile, mais en temps de guerre, ce qui resterait de son effectif, non mobilisé par l'armée active, serait certainement fort utile.

En résumé, le corps des sauveteurs-samaritains est, dans le domaine des secours aux blessés, ce que sont, pour les incendies, les sapeurs-pompiers, auxquels

il est d'ailleurs affilié, pour le service de seconde ligne. Il est placé sous la direction de M. Schmidely, chef du corps, M. Gengenbach, sous-chef, et M. L. Lagier, intendan du matériel.

L'entretien de cette organisation impose aux samaritains des sacrifices financiers fort lourds pour des ressources modestes; cette société les fait cependant avec la meilleure bonne volonté, désireuse avant tout de contribuer au développement des institutions de secours aux blessés nécessaires au pays et à sa Croix-Rouge, pour les jours malheureux.

Puissent les cœurs généreux s'en souvenir et soutenir de dons, qui seront les bienvenus, l'œuvre louable des samaritains de Genève.

L. Schmidely.

Hygiène de la vue

Le Dr Klingelhöffer, médecin-oculiste, a publié dernièrement une instruction pour l'hygiène des yeux¹⁾, dont nous traduisons quelques extraits à l'usage de nos lecteurs:

1° Il ne faut jamais forcer l'œil à travailler dans de mauvaises conditions pendant un temps prolongé. L'effort qu'on réclame d'un organe ne peut pas durer longtemps sans risquer de lui nuire et l'apparition de la sensation de fatigue est un avertissement qui doit faire mettre un terme à l'effort.

2° L'œil devant être en activité tout le jour dans les conditions les plus diverses, il est nécessaire de lui accorder du repos pendant la nuit et, pour que ce repos soit

vraiment réparateur, il doit avoir lieu dans une chambre obscure. Si, pour une raison quelconque, une lumière doit être maintenue allumée durant la nuit, il faut avoir soin de la placer de telle façon que la tête du dormeur se trouve dans l'ombre, car une forte quantité de lumière peut encore pénétrer dans les yeux à travers les paupières closes. Il ne faut jamais placer le lit en face de la fenêtre ni exposer les yeux de la personne endormie aux rayons du soleil. Les persiennes ne constituent pas une protection suffisante à cause du contraste qui existe entre les fentes claires et les lames foncées.

3° Les bébés ne doivent pas être installés en plein air en face du soleil ou d'un ciel serein, car les paupières du nouveau-né protègent encore moins bien l'œil que celles de l'adulte. En outre, si l'adulte peut se détourner d'une lumière trop vive,

¹⁾ W. Klingelhöffer: « Merkblatt zur Augenhygiene », in *Blätter für Volksgesundheitspflege*, XII. Jahrgang.